CONSERVATOIRE DU VAL D'ESSONNE

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat : FR68ZZZ592426_ _ _ _ _ _ _ _

Type de contrat : règlement redevances parentales Conservatoire du Val D'Essonne

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la C.C.V.E. CONSERVATOIRE DU VAL D'ESSONNE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la C.C.V.E. CONSERVATOIRE DU VAL D'ESSONNE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT DU CREANCIER SEPA

FR68ZZZ592426

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM, PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

ODE POSTAL : ..... VILLE : .....

DESIGNATION DU CREANCIER SEPA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
VAL D'ESSONNE
PARVIS DES COMMUNAUTES
BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

TYPE DE PAIEMENT : RECURRENT (REPETITIF)

SIGNE A : .....

LE : ..... / ...../.....

SIGNATURE :

IMPORTANT : DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

NOM DU TIERS DEBITEUR :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC)

RAPPEL : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **LA C.C.V.E. CONSERVATOIRE DU VAL D'ESSONNE.** En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec **LA C.C.V.E. CONSERVATOIRE DU VAL D'ESSONNE.**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.